



TR/SS

# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## CIRCULATION

### **RUE DU 19 MARS 1962 (V.C.)**

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Galilée par la société VEOLIA EAU Ile-de-France – 28 avenue Guynemer – 94600 Choisy-le-Roi, agissant pour son propre compte (raccordement de branchement d'eau),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue du 19 Mars 1962** à compter du **2 janvier 2023** à **8 heures 30** jusqu'au **13 janvier 2023** à **17 heures** :

- **Rue barrée au droit des n<sup>os</sup> 17 à 19 uniquement du 2 au 4 janvier 2023,**
- **Neutralisation partielle des trottoirs au droit des n<sup>os</sup> 17 à 19** : le cheminement des piétons sera maintenu,
- **Mise en impasse depuis la rue Alexis Chaussinand et l'avenue de Verdun** : la déviation se fera par la rue Alexis Chaussinand, l'avenue Henri Barbusse, l'avenue de Verdun, la rue Roger Buessard, la rue Hoche et la rue Georgette Rostaing,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

### ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société VEOLIA EAU Ile-de-France – 28 avenue Guynemer – 94600 Choisy-le-Roi.

FAIT EN MAIRIE, LE **09 DEC 2022**

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
et par délégation  
Romain Marchand  
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr  
LE **12 DEC 2022**

Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire, la Responsable du service  
Déplacements Stationnement  
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon